DÉCOUVREZ VOS DROITS EN TANT QUE LOCATAIRE

Hausses limitées des loyers

En vertu des nouvelles lois concernant les loyers, les propriétaires se voient limités dans leurs possibilités d'augmenter les loyers dans les unités à loyer réglementé. Découvrez en plus sur vos droits en tant que locataire réglementé et aidez à tenir les propriétaires corrompus responsables de leurs actes.

Si votre loyer est stabilisé:

Votre propriétaire ne peut augmenter le loyer que dans le cas de rénovations très limitées aux appartements et à l'ensemble de l'immeuble et du montant fixé annuellement par le Comité des directives de loyers de la ville (Rent Guidelines Board).

Votre propriétaire ne pourra plus augmenter le loyer entre deux baux à moins qu'un logement ne soit rénové - et cette augmentation maximale serait de 89 $.

Avant le 17 juin 2019, votre propriétaire pouvait légalement augmenter le loyer de 20% entre les locataires et augmenter le loyer de centaines de dollars pour des rénovations.

En cas de surfacturation, le tribunal peut réévaluer le loyer et demander au propriétaire de rembourser trois fois le trop perçu (au cours des six dernières années).

Signes indiquant des frais excessifs:

- Votre propriétaire ne vous a pas expliqué pourquoi il y a eu des augmentations
- L'historique des loyers de la division du logement et du renouveau communautaire de la NYS (DHCR) révèle des inscriptions manquantes ou des hausses importantes du loyer
- L'historique des loyers fait état d'un grand nombre de « loyers préférentiels »
- Votre loyer est stabilisé et le loyer ne cesse de changer, mais vous n'avez pas reçu de renouvellement de bail

CONSEIL Si vous pensez que le montant de votre loyer est trop élevé, présentez-vous au bureau régional du DHCR et demandez un historique de vos loyers. Vous pouvez également déposer une plainte pour surfacturation pendant que vous êtes sur place. Si vous comparaissez devant le tribunal du logement, vous pouvez présenter une demande reconventionnelle de surfacturation.

Si vous croyez que votre propriétaire vous facture trop cher ou si vos antécédents de loyer présentent des irrégularités ou des périodes suspectes sans enregistrement, veuillez vous adresser au service juridique de New York au 917-661-4500, ou déposer une plainte au 718-739-6400.